

LE CANET

Un bureau pour les démarches administratives

— Daniel Sperling, adjoint au maire délégué à l'état-civil et aux bureaux municipaux de proximité, a signé une convention d'utilisation de locaux avec l'établissement régional Léo-La-grange pour que les démarches administratives relevant de la mairie (papiers d'identité, actes d'état civil) puissent être effectuées sur la plateforme de service public du Canet (13, bd Charles-Moretti, 14^e). Ce bureau remplace depuis le mois de juin le bus itinérant qui stationnait sur la place des États-Unis et faisait office de permanence municipale. La convention est signée pour deux ans, au cours desquels l'association réserve un espace de travail dans ses locaux pour recevoir le public.